

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 19 Décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de convocation :	12 Décembre 2022
Date d'affichage :	12 Décembre 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

2022 -60 : Décision modificative N°1 budget assainissement

L'an deux mille vingt-deux, le **19 DECEMBRE** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
THIBAUD ALAIN, COLLET GILLES, LEGRAND OLIVIER, FERRANDIS MYLENE, PASQUIER LAETTITA, GRAS ANITA, LESCURE MAGALI, VARIN ROMAIN

Etaient absents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
TREBUCHET ARNAUD, LAPRADE DANIEL, DELEVILLE KARYNE

Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
DELEVILLE KARYNE A DONNE POUVOIR A COLLET GILLES
TREBUCHET ARNAUD A DONNE POUVOIR A THIBAUD ALAIN

M COLLET Gilles a été nommée secrétaire de séance

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Comptes	Montants	Chapitres	Comptes	Montants
	678	- 1000 €		66111	1000 €
	TOTAL	- 1000 €		TOTAL	1000 €

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité la décision modificative présentée par M. le Maire

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 20 Décembre 2022

Le Maire

Alain THIBAUD



Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Affiché le
ID : 077-217700525-20221221-2022_60-DE